

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

1°) CREATION DE POSTES :

Afin de pourvoir au remplacement de notre secrétaire de mairie jusqu'alors mise à la disposition de notre Commune par la Communauté de Communes Gorges Causse Cévennes et désormais appelée à d'autres fonctions, il a été décidé de créer, à partir du 1^{er} janvier 2021, les postes suivants:

- Rédacteur territorial (0.46 ETP, fonctionnaire, poste pouvant être pourvu par un contractuel)
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (0.46 ETP, fonctionnaire, poste pouvant être pourvu par un contractuel)
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (0.46 ETP, fonctionnaire, poste pouvant être pourvu par un contractuel)

2°) GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE:

Un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et les modalités de fonctionnement de ce groupement sont établies par convention.

Dans ce cadre, il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Le Conseil municipal a, en conséquence, consenti à l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué sous l'égide du SDEE, a approuvé le projet de convention relatif à la réalisation des futurs travaux de voirie, de génie civil et de réseaux divers et a désigné le SDEE en tant que coordonnateur de ce groupement, lui confiant la mission de mener, pour le compte de la Commune, l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus par celle-ci.

3°) CONTRATS TERRITORIAUX : TRAVAUX DANS LE HAMEAU DES CROZES HAUT:

La voie communale traversant le hameau des Crozes-Haut s'est affaissée dangereusement sur une longueur d'environ quinze mètres.

Le Conseil municipal a décidé d'entreprendre, au plus tôt, les travaux de réfection qui s'imposent pour assurer la sécurité des usagers et maintenir la continuité de la circulation.

Le coût de ces travaux est évalué à la somme de 16.220,00 euros hors taxes.

Leur réalisation sera confiée à l'entreprise ROUVIERE FRANCIS.

Une aide financière exceptionnelle sera préalablement sollicitée auprès du Département de la Lozère selon le plan de financement suivant :

- Coût : 16.220,00 € H.T
- Département de la Lozère (40%) 6.488,00 €
- Part communale (60%) 9.732,00 €

4°) AVANCEMENT DE GRADES

Le conseil municipal a décidé de fixer à 100% les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement.

Le Maire
Jean WILKIN